

CHARTRE D'ADHÉSION à l'association Juste un Zeste

L'association Juste Un Zeste s'inscrit dans un réseau d'association qui participe à l'économie solidaire. Les adhérents reçoivent régulièrement des informations et enrichissent ainsi leurs connaissances sur ces réseaux.

- Les achats en circuits courts, organisés par les adhérents se font non pas pour obtenir les prix les plus bas, mais pour obtenir des prix justes. C'est parce qu'ils évitent les intermédiaires que les prix sont justes et permettent la rémunération correcte des producteurs et de leurs salariés tout en garantissant la qualité des produits pour la santé et la préservation de l'environnement. Solidarité, confiance et transparence entre les producteurs et les adhérents sont la base de ces échanges.

- Les adhérents, solidaires entre eux et organisés en groupe via les relais, participent collectivement aux commandes et aux livraisons.

- Les adhérents connaissent les informations sur les produits, les producteurs et les conditions de transport et de distribution.

- Les achats directs, sans intermédiaires et sans but lucratif, se font pour une consommation directe dans le cadre familial. Les adhérents s'engagent à ne commander que ce qu'ils pourront consommer afin d'éviter tout gaspillage alimentaire.

- L'assemblée générale se réunit une fois par an. C'est un moment clé dans la vie de l'association. Elle permet à chaque adhérent de prendre part aux décisions concernant le fonctionnement de l'association.

BULLETIN D'ADHÉSION 2023 / 2024 à l'association Juste un Zeste

*Seules les personnes habitant sur les communes
du Guillestrois-Queyras peuvent adhérer à l'association.*

Nom _____

Prénom _____

Adresse _____

Téléphone _____

Mail (en majuscules) _____

Personne relais _____

J'ai lu la charte d'adhésion, payé la cotisation annuelle de 7€ pour la saison 2022/2023 (espèces ou CHEQUE A L'ORDRE DU RELAIS à transmettre à la personne relais).

IMPORTANT : L'association ne peut fonctionner sans la participation de ses bénévoles. Pour les distributions d'agrumes, vous pouvez déjà noter les dates dans vos agendas !

Signature de l'adhérent :

Signature du relais :

*Imprimez la charte et le bulletin d'adhésion :
Lisez, remplissez, signez et transmettez le tout à votre relais !*